

**Affaire relative à la Souveraineté sur Pedra. Branca/Pulau Batu Puteh,  
Middle Rocks et South Ledge (Malaisie/Singapour)**

**Observations de la Malaisie sur la réponse de Singapour à la question  
posée par le juge Keith le 16 novembre 2007**

La Malaisie formule les observations suivantes :

1. La Malaisie convient que le point de droit formulé par la cour d'appel dans son arrêt n'était pas un élément nécessaire aux fins de trancher l'appel. Il s'agit, dès lors, d'un *obiter dictum*.

2. Il n'est donc pas vrai, contrairement à ce que Singapour allègue, que les décisions de la commission judiciaire du Privy Council sont pertinentes, en ce qu'elles ne tendent pas à remettre en question le point de droit énoncé par la cour d'appel. Le silence du Privy Council à cet égard ne donne aucune indication sur cette question et confirme simplement que le mode d'acquisition du titre n'était pas pertinent aux fins de l'affaire. Pour le Privy Council, le statut de l'île Pitcairn a été établi par la déclaration sans équivoque de la Couronne britannique, conformément au principe énoncé par la cour d'appel en l'affaire dite *The Fagernes* (1927), p. 311, 3 *ILR* 126.

3. Contrairement à ce que Singapour avance au deuxième point du paragraphe 4 de sa réponse, la cour d'appel ne vient pas à l'appui de la thèse de Singapour relative à l'acquisition de territoires au regard de la pratique britannique et du droit international public. Ainsi que la Malaisie l'a exposé, il y a eu prise de possession officielle de Pitcairn au nom de la Couronne britannique en 1838 (voir CR 2007/27, p. 50-51, par. 14) et la cour d'appel l'a mentionné (CR 2007/30, p. 50, par. 5). En outre, la deuxième observation de Singapour ne reflète aucunement la deuxième phrase, essentielle, du *dictum* de la cour d'appel, à savoir que «[c]'est l'intention de la Couronne, attestée par ses propres actes et par les circonstances, qui détermine si un territoire a été acquis au regard du droit anglais». Ainsi que la Malaisie l'a démontré, ni les «actes» ni les «circonstances» n'attestent l'intention de la Couronne d'acquérir Pulau Batu Puteh.

---